

Monsieur le Directeur des Pêches Maritimes & de
l'Aquaculture
Tour Sequoia, Place Carpeaux
92055 La Défense - Cédex

Plouzané, le 8 juillet 2021

N/ réf. : **DG 2021 - 1001**
Affaire suivie par Alain Biseau

V/réf. Saisine n° 21-17059 du 24 juin 2021

Objet : **évaluation des fermetures spatio-temporelles mises en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2020 pour la pêche au chalut en mer Méditerranée.**

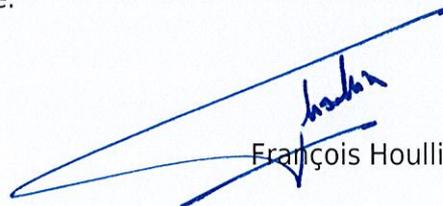
PJ : 1 rapport

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint le rapport présentant des éléments d'évaluation des mesures mises en place. Conformément à votre demande, un pré-rapport a été transmis de manière informelle à vos services le 23 juin.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Institut, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne¹.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.



François Houllier

Le président-directeur général

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

¹ <http://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=21-055>